

## **SPECIFICITE DE LA COMMUNAUTE JUIVE D'ALEXANDRIE, LA SAUVEGARDE DE SON PATRIMOINE CULTUEL ET CULTUREL.**

*Yves Fedida,.*

Bien que très importante dans l'antiquité, moyennement active au moyen âge, la communauté juive d'Alexandrie était de fait une communauté récente ( 18<sup>e</sup> Siècle ). L'accroissement de la population juive de la ville moderne d'Alexandrie était atypique du reste de la population juive d'Égypte. En 1805, à la nomination de Mohamed Ali comme vice-Roi, on dénombre 100 juifs à Alexandrie descendants des pêcheurs juifs des villes de Rosette et d'Edkou, qui, en surnombre s'y transportèrent vers 1700.

*En 1805 les juifs d'Alexandrie ( 100 ) représentent **1,66% de tous les juifs d'Égypte** ( 6 000 ) et 2% de la population totale d'Alexandrie ( 5 000 ).*

Mohamed Ali, en ouvrant enfin le vieux port aux navires européens institua la condition première au développement commercial et industriel de l'Égypte et, partant, à l'impressionnante urbanisation d'Alexandrie. Il encouragea généreusement la venue d'étrangers - dont M. de Cerisy qui organisa l'Arsenal et la Marine ou M. Charles Lebon qui créa la Cie du Gaz et de l'Éclairage public. Beaucoup de juifs du Maghreb, d'Italie, de l'Empire ottoman émigrent alors vers Alexandrie.

*En 1847 les juifs d'Alexandrie ( 1 200 ) représentent **14 % de tous les juifs d'Égypte** ( 8 500 ) et **1,35 % de la population totale d'Alexandrie** ( 90 000 ).*

Dès 1856 le "Hatti Humayun" est appliqué scrupuleusement en Égypte, permettant l'acquisition de terres et une fiscalité équitable pour tous les non- musulmans. Les années 1860-1865 qui voient le boom du coton égyptien témoignent aussi de l'accroissement frénétique de la ville. Sous le Khédivé Ismail la croissance économique continue, attirant même des juifs d'Alsace, fuyant l'occupation allemande et dont le nom s'affiche toujours sur un grand magasin de la ville. En 1872 la population totale (212 000 ), représente 60 % de celle du Caire ( 348 000 ) dans une Égypte majoritairement rurale ( 5 250 000 ) .

*En 1897 les juifs d'Alexandrie ( 9 830 ) représentent **39 % de tous les juifs d'Égypte** ( 25 200 )*

Entre 1897 et 1907 les difficiles conditions économiques dans d'autres parties de l'empire ottoman poussent beaucoup de juifs séfarades et orientaux vers l'Égypte.

*En 1907 les juifs d'Alexandrie ( 14 475 ) représentent **37 % de tous les juifs d'Égypte** ( 38 635 )*

Le 17/12/1914 , le Kaymakam de Jaffa, Beha Ed Dine Effendi, ordonne l'expulsion des nationaux français, britanniques et russes de la Palestine ottomane. Ils furent transportés par l'U.S.S Tennessee et son capitaine M. Decker. Avant la fin de 1915, 11277 juifs de la Palestine ottomane trouvèrent refuge à Alexandrie. Un grand nombre y restèrent après la guerre.

*En 1917 les juifs d'Alexandrie sont **24 858**. Ils représentent **41 % de tous les juifs d'Égypte** .*

La population s'accroît ensuite naturellement mais elle accueille aussi des juifs persécutés d'Europe avant, pendant et après la deuxième guerre mondiale.

*En 1947 on estime leur nombre à +/-40 000 pour une population totale de +/- 100 000 juifs en Égypte, laquelle est réduite à 75-85000 en 1948, 40-45000 en 1956, 15000 en 1957, 2000 en 1964, 200 en 1975.*

En 2002 il ne reste qu'une quinzaine de juifs à Alexandrie.

Ainsi on constate clairement que la population juive d'Alexandrie s'est constituée au 19<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la deuxième guerre mondiale par l'immigration.

Sa composition socioprofessionnelle - 36 % Dirigeants, Professions libérales & scientifiques, 28 % Commerçants ou agents commerciaux, 36 % employés & artisans - reflète son dynamisme et sa contribution à l'essor de la ville et du pays.

L'établissement de l'Etat d'Israël, la crise de Suez et les nationalisations ont contraint l'ensemble de cette population à un nouvel exode, essentiellement en 1948 et en 1956, lequel fut pour la plupart douloureux et sans préavis, entraînant la perte définitive des biens matériels et l'abandon forcé d'un patrimoine cultuel et culturel. Environ 40 % d'entre eux étaient apatrides, 25 % avaient une nationalité européenne et +/- 35 % avaient la nationalité égyptienne. Leur exil les a menés vers Israël pour un tiers. Les autres, contrairement aux juifs d'Afrique du Nord, s'installèrent un peu partout dans le monde : - en Europe ( principalement : France, Angleterre, Italie, Suisse, Belgique ), en Amérique du Nord ( U.S.A Canada ), en Amérique du Sud ( Brésil, Argentine ) et en Australie, consacrant ainsi l'éclatement de la communauté et des familles et la nostalgie du temps passé.

Les autorités égyptiennes se basent sur l'argument suivant lequel toute pièce ayant plus de cent ans est inscrite au répertoire des antiquités. Cet argument qui adresse une réponse au seul problème des Rouleaux de la Tora, occulte la question des registres d'état civil communautaire rattachés à la personne des juifs uniquement, des archives et des biens communautaires.

Par définition "Tempus fugit" ; aussi serait-il utile de savoir qui, à quelle date, et comment les biens ont été jugés centenaires.

## LE CULTE

- Du point de vue cultuel tous **les Grands Rabbins d'Alexandrie étaient exogènes** au pays, originaires de Turquie, du Maroc, de Palestine ottomane ou d'Italie. : - Eliahou Israël en 1773 - Yonatan Galante en 1793 remplacé par Moshé Israel - Yedidia Israel en 1802 - Shlomo Hazan en 1830 - Moshé Israël Hazan en 1856 - Natan Amram en 1863 - Moshe Pardo en 1872 - Youssef Mizrahi en 1873 - Moshe Pardo en 1875 - Behor Eliahou Hazan en 1888 - Abraham Abikhzir en 1908 - Raphael Della Pergola en 1910 - Abraham Abikhzir en 1923 - David Prato en 1928 - Moïse Ventura en 1937 - Aaron Angel.

Cependant ce sont **nos anciens** eux aussi majoritairement **exogènes** qui au 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles ont acheté les terrains, construit les synagogues, aménagé les cimetières sans aucune aide étatique. Les livres de prières journalières, tout

comme les Rouleaux de la Tora étaient offerts aux synagogues en mémoire de parents ou pour une occasion exceptionnelle. D'autres étaient achetés par les Synagogues sur fonds propres. Les Rouleaux de la Tora étaient l'œuvre de scribes en Palestine ottomane ou par la suite Mandataire dont les écoles étaient ainsi subventionnées. Il **ne s'agit donc pas d'antiquités véritables**, encore moins d'antiquités égyptiennes puisqu'il n'existait aucune activité locale d'enseignement rabbinique ni de scribes. Il y a 30 ans ces **5000 livres** de prières et les **Rouleaux de la Tora** ( près de 70 rouleaux, chacun unique ) étaient régulièrement utilisés pour le culte. On ne peut les associer à la notion d'antiquité. Ils peuvent encore vivre dans nos différentes communautés de par le monde et aussi dans un musée d'Art et d'histoire du Judaïsme tel que celui de Paris ainsi que dans la ville d'Alexandrie, à l'Alexandrina ou dans un musée à la synagogue, afin de rappeler la ferveur de ce passage éphémère de nos anciens et de la tolérance de la société égyptienne.

## LA COMMUNAUTE

- Il existait plus de 18 synagogues et oratoires à Alexandrie. Avec le temple Menasce, seule subsiste la majestueuse grande synagogue d'Alexandrie construite - avec les encouragements et l'assentiment (exceptionnel à l'époque en pays musulman ) de Mohamed Ali- par des architectes italiens entre 1836 et 1850 sur le terrain d'une ancienne synagogue entièrement détruite par les bombardements de N.Bonaparte. Elle ne pouvait donc contenir d'antiquités au sens réel. Financièrement et religieusement autonome ( elle fût même temporairement scindée et il n'existait pas de Consistoire Général en Égypte ) les archives de la communauté, soit quelques **60 000 pages d'archives** couvrent l'ensemble de la ville et de la période. Elles doivent pouvoir être organisées et trouver leur place dans une bibliothèque telle que celle de l'Alliance Israélite Universelle à Paris - elle-même très active par ses écoles en Égypte à l'époque. Les chercheurs des générations futures pourront ainsi les exploiter. Elles attesteront de l'intelligence de nos anciens, de leur activité culturelle, de l'exemplarité de leurs dissensions, de leur unité et des événements de leur vie quotidienne qui vit la création d'écoles, d'hôpitaux, d'hospices et de multiples oeuvres caritatives.

## L'ETAT CIVIL

- L'activité administrative de la communauté était très importante. Le mariage civil étant rarissime, elle était le dépositaire de l'état civil de ses membres. Les actes de naissance, de circoncision, mariage, divorce, notoriété, décès étaient scrupuleusement émis par elle grâce aux registres qu'elle possède. 100 % des juifs d'Alexandrie n'ont que ces registres pour prouver leur ascendance dans leur communauté d'accueil. 40 % d'entre eux étant apatrides, ils n'ont aucun autre document à présenter à leur pays d'accueil pour attester de leur état. Depuis 1956 différents consuls étrangers à Alexandrie ne font que certifier et contresigner les documents émis par la communauté. Ainsi toute recherche généalogique, toute recherche d'état civil, toute preuve de judaïsme, pour les descendants des juifs ayant vécu en Égypte, dont on rappellera que 273 n'étaient pas de nationalité égyptienne, se fondent exclusivement sur ces registres. Il nous semble essentiel que ces **registres d'état civil** et copies de contrat de

mariage qui peuvent encore servir aux exilés dans tous leurs pays d'accueil, soient sauvegardés par une autorité religieuse juive ( par exemple le Consistoire Central à Paris ) et qu'une copie demeure en Égypte, par exemple à la Bibliotheca Alexandrina.

### **L'AVENIR ALEXANDRIN :**

- La synagogue Eliahou Hanabi est un magnifique bâtiment qui mérite un entretien régulier et une affectation didactique pour les visiteurs qui le souhaiteraient. Les 3 cimetières juifs doivent être maintenus dans un état digne de l'honneur dû à ceux qui nous ont précédés. Compte tenu de la vente des anciennes synagogues, la communauté, dont les comptes sont opaques pour l'instant, devrait de fait disposer de fonds suffisants pour assurer cet entretien et créer un petit musée dans les bureaux adjacents à la Synagogue. Il nous semble qu'un accord pour un Comité ou «*Board of Trustees*» d'anciens juifs Égypte vivant à l'étranger, ou de leurs descendants, agréé par les autorités égyptiennes, devrait être formulé avec ces mêmes autorités, sous l'égide de la France et d'une autorité morale reconnue ( l'UNESCO par exemple ) et le concours des derniers résidents, pour servir d'interlocuteurs dans le cadre d'un règlement de la situation.

### **LA FRANCE :**

- La France comprend la deuxième plus importante communauté juive de la diaspora occidentale. Son influence passée à Alexandrie, au travers des missions laïques ( Lycée Français d'Alexandrie ) de l'action de l'Alliance Israélite Universelle ( Lycée de l'Union Juive) de celle des Lasalliens, Frères et Sœurs des Ecoles Chrétiennes ( St Marc, Ste Catherine, Notre Dame de Sion etc.) a contribué à faire du français la première langue de nos coreligionnaires. Sa présence actuelle dans cette ville au travers des missions archéologiques et la visite de M. Le Président de la République pour l'inauguration de la Bibliotheca Alexandrina atteste de l'importance de son rayonnement au niveau du patrimoine des hommes.

Les juifs originaires d'Égypte et plus particulièrement ceux d'Alexandrie sont toujours vivants et nombreux en France, entre autres pays. Leur mémoire et leur patrimoine vivent en sursis pour peu de temps encore.

La spoliation passive et la disparition de leur patrimoine culturel et cultuel dans le désintérêt général alors même que l'on glorifie le patrimoine à Alexandrie semblent incongrues.

Qu'à la souffrance passée des exilés ne s'ajoute la douleur future de la disparition de leur mémoire dans l'indifférence et le silence !

Jacques HASSOUN	“in”	Alexandrie 1860-1960	Éditions Autrement
Jacob M. LANDAU	Jews	in 19th Century Egypt	N.Y. 1969
Bension TARAGAN	Les Communautés Israélites	d’Alexandrie	Alexandrie 1932
Noury FARHI	La Communauté Juive	d’Alexandrie	
Article du Jewish Chronicle	10/8/1849		Londres.